



MAIRIE de COLLEVILLE
41, rue de l'Église - 76400 COLLEVILLE
02.35.28.08.94 – mairie@colleville.net



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Colleville le 23/10/2023

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion qui se tiendra à la Mairie de Colleville le :

Mardi 31 octobre 2023 à 20h30

ORDRE DU JOUR :

I/ Délibérations :

- 53-2023 :** Inscription des parcelles A361- A615-A617- A926- A 927 en zone d'accélération des énergies renouvelables
54-2023 : Réfection voirie-rue de l'église- Présentation des devis
55-2023 : Agglomération Fécamp-Schéma de mutualisation- Adhésion à la convention de mutualisation de la prestation de service de vérification et maintenance des défibrillateurs et leurs accessoires
56-2023 : Clôture du budget annexe « logements sociaux »
57-2023 : Attribution du logement 286 C rue cauchoise- choix du locataire

II/Questions Diverses :

- Projet panneaux photovoltaïques- Présentation des entreprises
- Renouvellement des membres des commissions de contrôle du REU.

III/Informations sur les dossiers en cours :

- Budget- Retour réunion à la Préfecture
- Dispositif de participation citoyenne- information de la démarche partenariale avec la gendarmerie
- Demande d'accompagnement pour regroupement sportif société 2H Energy

IV/Bilan des projets et travaux en cours

- Travaux construction du Multi-activité
- Information Véloroute

V/Divers :

- Vie communautaire
- Retour d'information des commissions extérieures
- Retour d'informations des commissions internes

Votre présence est vivement souhaitée.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir écrit à un autre conseiller municipal de son choix, de voter en son nom.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, cher (e) collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
T. DUPREY



MAIRIE de COLLEVILLE
41, rue de l'Église - 76400 COLLEVILLE
02.35.28.08.94 – mairie@colleville.net



Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 31 octobre 2023

Date de convocation : 20/10/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 09 (10 à partir de 21h23)

Votants : 09 (10 à partir de

21h23)

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 31 octobre 2023, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

Présent(e)

Mesdames : S. LACHERAY ; C. LEWIN ; A. OLIVIER ; V. SEBIRE

M. BROCHET est arrivée à 21h23 soit lors de la première question diverse

Messieurs : R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT ; P. VAUCHEL ; P. BRUMARD,

Absent(e)s/excusé(e)s ; S. DENEUVE, S. DELAUNE ; L. CADINOT ; M. MORVAN-FIERVILLE, J.M RENAULT

Monsieur Pascal BRUMARD est élu secrétaire de séance.

Quorum : 09 présents

Quorum : 10 présents à partir de 21h23

I/ Délibérations :

53-2023 : Inscription des parcelles A361- A615-A617- A926- A 927 en zone d'accélération des énergies renouvelables

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Rapporteur : T.DUPREY/P.BRUMARD

Le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu de la Préfecture une note d'information relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) visant à dynamiser la production d'énergies renouvelables par l'identification des zones présentant un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage :

M P.BRUMARD informe le conseil avoir été présent lors de la réunion de présentation dédiée à ce projet à Lillebonne et indique que l'inscription de ces parcelles en zone d'accélération des énergies renouvelables auprès de la Préfecture permettra au projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur ces parcelles de se déployer plus rapidement. Aucun projet ne sera déployé sur des terres agricoles.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- **DECIDE** de l'inscription des parcelles A361- A615-A617- A926- A 927 en zone d'accélération des énergies renouvelables
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

54-2023 : Réfection voirie-rue de l'église- Présentation des devis

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Rapporteur : T.DUPREY

Le Maire informe le Conseil municipal avoir demandé des devis à diverses entreprises concernant le projet de réfection de voirie « rue de l'église » afin d'assurer la sécurité aux abords de l'école et du restaurant scolaire par la viabilisation de l'accotement et le réaménagement du stationnement le long des écoles ainsi que la gestion du ruissellement des eaux pluviales. Il indique que ce projet ne se réalisera pas avant 2025 et que la rue de l'église se dégrade fortement.

Le Maire donne un exemplaire aux conseillers et présente les cinq devis au conseil municipal :

Entreprise	Réaménagement /Réfection de l'accotement		Réaménagement/réfection de l'accotement et reprise complète de la chaussée	
	14 230.80€ HT	17 076.96€ TTC	37 101.50€ TTC	44 521.80€ TTC
Société « LA GRAINVILLAISE »	14 230.80€ HT	17 076.96€ TTC	37 101.50€ TTC	44 521.80€ TTC
Société « COLAS »	32 100.00€ HT	38 520.00€ TTC	45 831.00€ HT	54 997.20€ TTC
Entreprise « EUROVIA »	28 237.50€ HT	33 885.00€ TTC	43 381.70 € HT	52 058.04€ TTC

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage :

Mme V.SEBIRE s'étonne de la différence des sommes entre les devis.

M T.DUPREY indique avoir demandé des devis sur le réaménagement /réfection de l'accotement et d'autres devis concernant le réaménagement/réfection de l'accotement et reprise complète de la chaussée.

M D.HEBERT explique que cette délibération est prise uniquement afin de pouvoir constituer les demandes des subventions auprès du Département et de la Préfecture en début d'année prochaine. Il informe également le conseil d'une demande de réfection du bitume de la cour de l'école primaire de la directrice de l'école. Pour le balayage de la cour avec un technicien le devis est de 900€ et pour la création d'un rond de verdure, subventionnable car l'état souhaite favoriser l'aménagement de haie suite à la hausse des températures, le devis est d'environ 5000€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- **ACCEPTE** ce projet de travaux mais uniquement pour des travaux pour la bande d'élargissement
- **CHARGE** le Maire de demander des subventions auprès du Département et des services de l'Etat (DETR/DSIL)
- **AUTORISE** le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

55-2023 : Agglomération Fécamp-Schéma de mutualisation- Adhésion à la convention de mutualisation de la prestation de service de vérification et maintenance des défibrillateurs et leurs accessoires

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Rapporteur : T.DUPREY

Le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral une proposition d'adhésion à la convention de mutualisation de la prestation de service de vérification et maintenance des défibrillateurs et leurs accessoires.

Dans le cadre des travaux menés au sein de la Commission Mutualisation de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral en 2022, un besoin commun s'est fait sentir en matière de vérification et maintenance des défibrillateurs et leurs accessoires.

Un recensement a été effectué en date du 20 décembre 2022 et une consultation a été lancée.

Trois propositions ont été remises.

1ère-La société SCHILLER France

2ème-La société LIFEAZ

3ème -La société DEFIBRIL

La Commission Mutualisation, en date du 4 octobre 2023 propose de retenir l'offre de la société SCHILLER France sur la base du bordereau de prix unitaires de moins de 51 équipements (recensement sur l'ensemble des équipements des communes du territoire).

Aussi, chaque commune adhérente devra souscrire individuellement un contrat auprès de la société SCHILLER France dans les termes fixés dans l'offre remise par le prestataire (coût de la prestation, nombre d'équipements...)

Une convention, dont projet joint, sera établie par la Commune de Valmont, coordinatrice, listant l'ensemble des communes souhaitant profiter de cette prestation de service mutualisée à compter du 1^{er} janvier 2024, et contre signée par celles-ci.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire:

-à signer la convention correspondante

-à signer le contrat qui sera établi entre la commune et la société SCHILLER France prestataire choisi pour la **vérification et la maintenance des défibrillateurs et leurs accessoires** sur la base du bordereau de prix unitaire pour moins de 51 équipements joint.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage :

M D.HEBERT informe le conseil que le défibrillateur de la commune installé à la salle de la gare a été acheté à cette entreprise qui est leader sur ce marché.

M T.DUPREY indique que la batterie a déjà été remplacée et que le coût avait été d'environ 200€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- *DECIDE d'adhérer à la convention de mutualisation de la prestation de service de vérification et maintenance des défibrillateurs et leurs accessoires.*
- *CHARGE le maire de signer :*
 - *la convention correspondante établie pour une durée d'un an renouvelable deux fois sur la même durée par reconduction expresse et cela à compter du 1^{er} janvier 2024*
 - *le contrat qui sera établi entre la commune et la société SCHILLER France prestataire choisi pour la vérification et la maintenance des défibrillateurs et leurs accessoires sur la base du bordereau de prix unitaire pour moins de 51 équipements joint.*

56-2023 : Clôture du budget annexe « logements sociaux »

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 09 Votants : 09

Rapporteur : T.DUPREY/S.LACHERAY

Le Maire cède la parole à Mme Sandrine LACHERAY

Elle informe le Conseil municipal qu'il n'y a pas d'intérêt à conserver le budget annexe « Logements sociaux » puisque les loyers perçus étant sur des logements, ils ne supportent pas la TVA.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage :

Mme S.LACHERAY et M D.HEBERT indiquent que l'intégration du budget annexe sur le budget principal permettra également de bénéficier de la FCTVA.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- ***DECIDE de clore le budget annexe « Logements sociaux » au 31/12/2023***
- ***DEMANDE l'inscription des crédits des sommes dues sur le budget principal de la commune***
- ***AUTORISE le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.***

57-2023 : Attribution du logement 286 C rue cauchoise- choix du locataire

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 09 Votants : 09

Rapporteur : T.DUPREY

Suite au départ du locataire du logement situé, 286 Cde la rue Cauchoise.

Une personne s'est manifestée pour le louer.

Le Maire présente le dossier de candidature.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage :

M T.DUPREY indique qu'un candidat s'est retiré ce matin.

Mme A.OLIVIER, Mme V.SEBIRE et Mme S.LACHERAY demandent si les revenus de cette personne sont suffisants et s'il a proposé un cautionnaire.

M T.DUPREY donne lecture des éléments en sa possession et informe ne pas savoir s'il a un cautionnaire.

Mme V.SEBIRE demande si cette personne est sérieuse.

Mme S.LACHERAY demande au Maire de le rencontrer afin de s'assurer du sérieux de la demande et de la proposition d'un cautionnaire.

Mme A.OLIVIER demande s'il y a dans le dossier une attestation de loyers à jour, de droit aux prestations de la CAF, et si cette personne a déjà contracté des crédits.

M T.DUPREY n'a pas ces informations et propose de le rencontrer

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- ***DECIDE de ne pas statuer sur l'attribution du logement au vu des éléments donnés par le candidat***
- ***CHARGE le Maire de rencontrer cette personne et de vérifier ses capacités financières***

II/Questions Diverses :

Projet panneaux photovoltaïques- Présentation des entreprises

Rapporteur : T.DUPREY

Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu des propositions et présente les trois sociétés ayant présenté et déposé une étude du projet de panneaux photovoltaïques sur la commune.

- LUXEL
- SWEET ENERGY
- ENERTRAG

Mme Brochet Mirlène arrive à 21h23 au cours de cette question

Il commente les propositions des trois sociétés.

La société LUXEL est actuellement engagée dans un projet déjà bien avancé avec un propriétaire privé à côté des bassins de la sucrerie. Cette société, par ailleurs la mieux disante en terme de retombées, pourrait être choisie par le conseil municipal afin d'établir un avant-projet qui serait présenté à l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

M T.DUPREY propose au conseil d'avancer sur le projet avec la société LUXEL.

Mme S.LACHERAY indique qu'aucun autre projet ne sera possible sur ces parcelles.

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité, sur la continuité de l'élaboration du projet avec la société Luxel.

Renouvellement des membres des commissions de contrôle du REU.

Rapporteur : T.DUPREY

Le Maire informe le conseil municipal du renouvellement des membres des commissions de contrôle du Registre Electoral Unique chargées de la régularité des listes électorales

Conseillers municipaux : Titulaire : Catherine LEWIN Suppléante : Laure CADINOT
Délégués du Préfet : Titulaire : Dominique DELAHAYE Suppléant : Jean-François LOISEAU

Le conseil en prend note

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

N°58-2023 : Convention avec le Département- Autorisation traversée de la Véloroute du Lin dans la cour de la sucrerie

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Rapporteur : T.DUPREY

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec le Département concernant la traversée de la Véloroute du lin dans la cour de l'ancienne sucrerie.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage :

M le Maire informe le conseil de sa réunion avec le Département le 8 novembre prochaine afin de signer la convention de mise à disposition de la bande qui servira au passage de la Véloroute du Lin dans la cour de la sucrerie.

Les travaux doivent débuter à partir du lundi 13 novembre 2023 pour environ 40 jours mais au vu du temps incertain il pense qu'ils se termineront vers la mi-février.

M le Maire informe le conseil qu'un acheteur s'est manifesté pour l'acquisition d'une partie de la cour de la sucrerie et que l'Agglomération Fécamp Caux Littoral a vendu un bâtiment.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- *DECIDE d'adhérer à la convention*
- *CHARGE le maire de signer la convention correspondante avec le Département pour la traversée de la Véloroute du Lin dans la cour de l'ancienne sucrerie pour une durée de 25 ans et renouvelée par tacite reconduction.*
- *AUTORISE le maire à signer tout acte relatif à ce dossier.*

III/Informations sur les dossiers en cours :

Budget- Retour réunion à la Préfecture

Rapporteur : T.DUPREY

Le Maire fait un retour sur la réunion à la Préfecture au conseil municipal

Il informe de la présence de M P.BRUMARD, Mme S.LACHERAY et M D.HEBERT à cette réunion et qu'une information a été faite quant aux difficultés de trésorerie rencontrées par la commune sur le constat de l'année 2022.

Le Maire informe que qu'il sera important d'étudier l'évolution des charges au titre de l'année 2023 de manière à voir si le constat de 2022 se confirme.

Une étude plus poussée quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement devra être mise en place.

Le débat s'engage :

M T.DUPREY indique que trois points négatifs ont été évoqués :

- Subventions des associations exercice 2022=2 années de subventions versées
- Masse salariale et factures énergie
- Endettement suite aux nombreux prêts

Mme V.SEBIRE pense qu'il faut investir pour économiser sur les dépenses d'énergie

M P.BRUMARD informe que 30/800 communes font partie du réseau d'alerte

MT.DUPREY indique que les nombreux bâtiments communaux pèsent plus sur les dépenses que les recettes et que des décisions de gestion seront à prendre et des économies à trouver.

Le conseil prend note

Dispositif de participation citoyenne- information de la démarche partenariale avec la gendarmerie

Rapporteur : T.DUPREY

Le Maire informe le conseil avoir reçu, de la gendarmerie, une sollicitation à la participation au dispositif de participation citoyenne.

Des référents par quartier seront désignés et feront remonter toute chose suspecte à la mairie qui servira de lien avec la gendarmerie.

Dans un premier temps, les conseillers municipaux serviront de référents.

Le débat s'engage :

Mme V.SEBIRE rappelle les cambriolages de la résidence Leclerc il y a trois ans de cela et demande si les noms des référents seront divulgués aux administrés.

M D.HEBERT évoque sa crainte de débordements suite à la tâche confiée d'observateur de quartier.

Mme M.BROCHET demande plus de renseignements quant à cette participation citoyenne.

MT.DUPREY prendra rendez-vous avec le gendarme référent pour obtenir plus de précisions

Le conseil prend note

Demande d'accompagnement pour regroupement sportif société 2H Energy

Rapporteur : T.DUPREY

Le Maire informe le conseil avoir reçu une demande de prêt des infrastructures sportives (terrain de football et vestiaires) et cela pour environ deux fois par mois, de la société 2H Energy.

Le débat s'engage :

Mme A.OLIVIER indique qu'en cas d'utilisation des vestiaires, le personnel devra intervenir pour le nettoyage.

Mme V.SEBIRE demande si une participation financière est possible.

M R.DESCHAMPS pense que cette occupation ne sera effective qu'au printemps.

M P.BRUMARD indique que l'ARS souhaite l'aménagement de pauses avec activités sportives pour les salariés.

M R.DESCHAMPS est chargé par le conseil de prendre contact avec le demandeur afin d'obtenir plus de renseignements

Le conseil prend note

Demande de prise en charge d'une partie de l'impression des affiches du LOTO de l'association sportive ASCA

Rapporteur : T.DUPREY

Le Maire informe le conseil avoir été sollicité par l'association sportive ASCA concernant l'impression des affiches du LOTO.

Le débat s'engage :

M R.DESCHAMPS, Président de L'ASCA, informe le conseil ne pas être au courant de cette demande.

Mme V.SEBIRE est mécontente que M R.DESCHAMPS n'ait pas été consulté.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

IV/Bilan des projets et travaux en cours

Travaux construction du Multi-activité

Rapporteur : T.DUPREY

L'abri multi-activités est en cours d'achèvement. Il reste l'installation de l'éclairage solaire à l'intérieur de l'abri. Un test de fonctionnement de ce type d'éclairage sera éprouvé avec celui de l'école primaire Le bouloir est également achevé.

Le conseil prend note

Information Véloroute

Rapporteur : T.DUPREY

Les travaux doivent débuter le lundi 13 novembre 2023.

Le conseil prend note

V/Divers :

Vie communautaire

Distributeur de poissons :

Mme V.SEBIRE rapporte que l'intéressé n'a pas de nouvelle de la municipalité quant à sa demande d'installation d'un distributeur.

M TDUPREY indique être en attente d'une sollicitation écrite de cette demande pour pouvoir demander l'avis du conseil municipal.

M D.HEBERT rappelle au conseil le projet de déplacement de ces installations pour un gain de place/ sécurité et de la nécessité de prévoir un branchement électrique avec des décompteurs.

MP.VAUCHEL informe que cela est possible.

Mme M.BROCHET souhaite le dépôt d'un appel à projet pour éviter tous litiges.

Décoration de Noël :

M T.DUPREY indique que les décorations seront identiques à celles de l'année dernière et qu'aucun achat n'est prévu.

Journal communal :

MP.BRUMARD informe le conseil que le travail d'élaboration du journal communal commencera avec la réunion prévue avec les associations.

DICRIM :

M T.DUPREY propose au conseil la diffusion du DICRIM aux administrés par format numérique.

Retour d'information des commissions extérieures

Conseil communautaire :

M P.BRUMARD indique avoir assisté au Conseil communautaire à l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et que de nombreuses questions et sujets ont été abordés comme :

- l'acquisition d'un terrain à côté de l'hôpital pour la construction d'un pôle de santé avec la présence de médecins généralistes uniquement.

- RLPi avec un second arrêté concernant ce projet. Le conseil municipal des Loges a voté négativement également. M P.BRUMARD craint que nous ne soyons contraints à cette application

Retour d'informations des commissions internes

RAS

La séance est levée à 22h20.



Procès-Verbal de Clôture de séance

Date de convocation : 05/12/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le **mardi 12 décembre 2023**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

Présent(e)

Mesdames : S. LACHERAY ; C. LEWIN ; A. OLIVIER, ; V. SEBIRE ; M. BROCHET ; L. CADINOT

Messieurs : R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT ; P. VAUCHEL ; P. BRUMARD, J.M RENAULT

Absent(e)s/excusé(e)s ; S. DENEUVE, S. DELAUNE ; M. MORVAN-FIERVILLE

Monsieur Pascal BRUMARD est élu secrétaire de séance.

Quorum : 12 présents

Le Maire demande à l'assemblée l'approbation du PV du conseil municipal en date du 31/10/2023

Remarques/ Commentaires :

Mme L.CADINOT s'étonne de ne pas voir apparaître le montant choisi sur la délibération « 54-2023 : réfection voirie-rue de l'église- Présentation des devis » ainsi que la mention « inscription de la dépense sur le budget 2024 »

M le Maire lui indique cela va être modifié afin de faire apparaître le montant et l'inscription sur le budget 2024.

Mme L.CADINOT s'interroge également sur le « Dispositif de participation citoyenne- information de la démarche partenariale avec la gendarmerie » notamment sur le fait qu'il est inscrit que les référents seront « désignés » alors que cela se met en place sur la base du volontariat et indique ne pas vouloir être « désignée » pour son quartier.

Le Maire prend note de la remarque et prendra contact avec la gendarmerie pour ces précisions. Les référents Il indique qu'il n'y a aucune obligation d'être désigné et souhaite également que cela se mette en place sur la base du volontariat.

Le Maire demande l'approbation du PV du conseil municipal du 31/10/2023

Procès-Verbal adopté à l'unanimité.

T. DUPREY
Président de séance



Pascal BRUMARD
Secrétaire de séance